



## changement de propriétaire et charges

Par **Orion57**, le **14/02/2013** à **18:56**

Bonjour, j'ai acheté il y a un peu plus d'un an un appartement.

Dans les charges appelées chaque trimestre, figure une ligne pour l'eau chaude (aux tantièmes).

Chaque appartement dispose d'un compteur pour l'eau chaude et il est relevé 2 fois par an. Lors de la reddition des charges au 30/09/2012, le décompte fait apparaître une consommation de 27m3 pour un montant de 429.28€.

A la remise des clés, nous avons procédé à un relevé de tous les compteurs y compris celui-ci, et seuls 6m3 sont de mon fait (index 472 sept 2011, 493 jan 2012, 499 sept 2012)

En euros, il me reste 95€ à ma charge, pour 388€ à l'ancienne propriétaire, ce qui est loin d'être négligeable.

Comment faire pour que mon entrée dans les lieux soit prise en compte?

Le syndic me dit que c'est à moi de payer.

Dois-je demander à l'ancienne propriétaire le remboursement de sa part?

Par **HOODIA**, le **15/02/2013** à **08:52**

Le syndic doit donner au notaire la situation des comptes, lors de la signature d'achat.

Il appartient au syndic de réclamer à l'ancienne propriétaire en étayant avec le relevé les 388 euros.

Allez voir le syndic!